

Isère

ISÈRE | COVID-19

« Les contrôles vont être renforcés dès ce week-end »

Propos recueillis, par Vanessa LAIME



« Si le taux d'incidence devait augmenter dans certains secteurs, nous prendrions des mesures locales », assure le préfet de l'Isère, Lionel Beffre. Photo archives Le DL /Jean-Benoît VIGNY

Le préfet de l'Isère, Lionel Beffre, a répondu à nos questions et annoncé que les forces de l'ordre allaient être particulièrement vigilantes dans les parcs et les lieux de promenades où les rassemblements se multiplient.

► Doit-on craindre une mise sous surveillance de l'Isère comme le sont actuellement vingt autres départements ?

Lionel Beffre : « Pour l'instant, l'Isère ne se trouve pas dans la même situation que les vingt départements placés sous surveillance renforcée [où le taux d'incidence dépasse le seuil de 250, NDLR] puisque le taux d'incidence y est de 205 pour 100 000 et que le nombre

d'hospitalisations reste stable. Il n'est donc pas question de prendre des mesures plus drastiques. »

► **Pourtant, avec les beaux jours, on observe des rassemblements importants – notamment sur les quais de l'Isère mais aussi sur certaines places où des gens prennent des boissons à emporter dans les bars voisins avant de se réunir sans gestes-barrières et sans masque — qui pourraient entraîner une hausse des contaminations ?**

« On constate en effet que le rapport entre le nombre de cas positifs et le nombre de cas contact augmente. Cela signifie qu'une seule personne rencontre de plus en plus d'autres personnes... ce qui favorise les contaminations. Pour freiner ce phénomène, les contrôles vont être renforcés, dès ce week-end, particulièrement sur les promenades et dans les parcs.

» Des instructions en ce sens ont été données aux gendarmes et aux policiers qui rappelleront la nécessité du port du masque dans l'espace public et l'imminence du couvre-feu en fin d'après-midi. Ils n'hésiteront pas à verbaliser les contrevenants. À ce jour, 5 700 procès-verbaux ont été dressés en Isère pour le non-port du masque et 3 200 (dont 510 pour la seule en zone police) pour non-respect du couvre-feu. »

► **La tendance étant à la localisation des mesures pour éviter un reconfinement général, certaines communes iséroises font-elles l'objet d'une attention particulière ?**

« Jusqu'à présent, nous nous sommes efforcés d'avoir une politique départementale mais il est vrai qu'il y a des taux d'incidence très variables d'une commune à une autre. Sans surprise, nous restons très attentifs à deux zones précises : le nord du département, proche de la métropole lyonnaise, puisque le Rhône fait partie des départements sous surveillance, et l'ouest de l'Isère, notamment du côté de Salaise-sur-Sanne, de Chanas et de Roussillon où nous avons noté des évolutions proches de celles constatées dans la Drôme voisine, également placée sous surveillance renforcée. Si le taux d'incidence devait augmenter dans ces secteurs, nous prendrions des mesures locales. »

« 5 700 procès-verbaux ont été dressés en Isère pour le non-port du masque et 3 200 pour non-respect du couvre-feu. »

Lionel Beffre, préfet de l'Isère

► **Où en, sommes-nous de la campagne de vaccination ?**

« Cette semaine 13 000 doses nous ont été affectées – en plus des 8 000 (6 000 Pfizer et 2 000 Moderna) qui nous avaient permis de rattraper notre léger retard — et nous avons ouvert un quinzième centre de vaccination à La Tour-du-Pin. Depuis le début de la campagne, nous sommes à un total de 76 000 injections (dont 54 000 premières injections) et entre 26 et 30 % des plus de 75 ans. De plus, la quasi-totalité des personnes résidant en Ehpad qui voulaient se faire vacciner, l'ont été.

» Par ailleurs, puisque les 50/65 ans souffrant de facteurs de comorbidité font désormais partie des publics ciblés, nous avons reçu 6 000 doses du vaccin AstraZeneca qui pourront leur être administrées dans les cabinets des médecins. Et il a été décidé récemment que les 65/75 ans pourraient également être vaccinés par des médecins de ville. »

► **À ce propos, quand est-ce que les pharmaciens, les infirmiers libéraux et les sages-femmes pourront, eux aussi, procéder à des vaccinations ?**

« C'est l'ARS qui est en charge d'organiser les choses en relation avec l'ordre des médecins et celui des pharmaciens. Des comités opérationnels de vaccination se réunissent chaque semaine et tout devrait se mettre en place dans les jours prochains. »

